



## Informations détournement de fonds

Par **gabi33**, le **18/03/2014** à **13:58**

Mesdames, Messieurs,

en quelques mots : j'ai été licenciée par mon employeur, pour une faute (inventée) saisine prud'homale en cours, depuis le 31/10/2013. mon ex employeur s'acharne sur moi, en m'accusant de tous les maux de la terre... n'ayant pas de preuves pour la faute, il essaye de me faire d'autres reproches. Durant 20 mois j'ai travaillé dans sa société en qualité de comptable unique. Au bout de quelques mois d'activité, il m'a demandé d'enregistrer des factures fournisseurs qui n'existaient pas, afin de procéder à des virements. Je l'ai fait (grosse erreur) sans garder de preuves de ses demandes. Aujourd'hui il porte plainte contre moi pour détournement de fonds, fraude etc... Il oublie juste de dire que tous les virements ont été fait à sa demande. Etant donné sa qualité Président de la SAS et sa notoriété dans le village où je suis. Les gendarmes m'ont auditionnés et ne m'ont en aucun cas donné la possibilité d'éclaircir la situation. Ils m'ont dit que j'étais insolente quand j'essayais de me disculper et qu'ils avaient tout le temps pour me mettre en garde a vue. Ils ont agis en juge, avocat et gendarmes en me disant que j'étais une délinquante, et que j'avais dû faire bien d'autres choses. J'ai fini par répondre à oui et non à leur demande... Aujourd'hui, je ne sais pas quoi faire. J'ai effectivement procédé à l'enregistrement dans la comptabilité de fausses factures, et procéder à des virements. Je pense être plus complice de ses détournements que l'investigatrice. Pouvez vous m'aider ?

Il faut préciser qu'il porte plainte pour 11000 € en 5 virements. Qu'est ce que je risque ? quels sont mes recours possible ? je n'ai jamais commis en 50 ans de vol ou délit, mon casier est vide. J'ai 3 enfants, un mari et je ne voudrais pas que notre nom soit entaché parce que j'ai voulu faire ce que mon ex patron m'a demandé.

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **moisse**, le **18/03/2014** à **18:13**

Bonjour,

Vu d'ici vous êtes effectivement coupable de fausses écritures et de détournement de fonds. Il ne vous reste qu'à identifier le bénéficiaire des virements et prouver la collusion entre celui-ci et votre employeur.

Mais vous resterez toujours pénalement coupable pour les enregistrements opérés.

Ceci étant qui a donné le "bon à payer" qui figure en général sur les factures, où sont les bons de livraison ou bordereaux de présence émargés...

Vous devez vous constituer avocat afin que celui-ci puisse se procurer les pièces qui pourraient vous faire défaut et restent en possession de votre employeur.